



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
25 octobre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour

Article 6 de la Convention

### Rapport sur les travaux de l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique

Note du secrétariat\*

#### *Résumé*

L'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique s'est tenu à Banjul (Gambie) du 13 au 16 septembre 2010. Les participants, qui représentaient 40 pays d'Afrique, des organisations du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des médias, ont procédé à un échange d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'activités d'éducation, de formation et de sensibilisation et ont passé en revue les possibilités qui s'offrent de renforcer et d'étendre ces activités. Ils ont également fait le point de l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention et formulé des recommandations sur les moyens de l'amplifier.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates de l'atelier.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	4	3
II. Délibérations.....	5–23	3
III. Résumé des exposés.....	24–63	6
A. Sensibilisation du public à la question des changements climatiques.....	24–27	6
B. Centre d’échange d’informations sur les réseaux d’information (CC:iNet) et plate-forme de services de formation «Unité d’action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn).....	28–30	7
C. Éducation et formation.....	31–36	8
D. Renforcer la sensibilisation et la participation des enfants et des jeunes à la lutte contre les changements climatiques.....	37–39	10
E. Coopération internationale et régionale.....	40–43	11
F. Participation du public, communication et accès à l’information sur les changements climatiques.....	44–63	11
IV. Principaux résultats des débats.....	64–66	15
A. Communications, travail en réseau et échange d’informations.....	64	15
B. Informations données dans les communications nationales sur les mesures prises en application de l’article 6.....	65–66	16
IV. Questions à examiner plus avant.....	67	17

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa huitième session, la Conférence des Parties (COP) a adopté le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention (ci-après dénommé le programme de travail de New Delhi)<sup>1</sup>, qui est un programme quinquennal sur l'application de l'article 6 de la Convention (ci-après dénommé l'article 6). L'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa vingt-septième session, a reconnu que ce programme de travail s'était révélé être un cadre d'action approprié<sup>2</sup> et que les ateliers régionaux sur l'article 6 organisés pendant la période quinquennale avaient contribué à le faire progresser en apportant d'utiles contributions aux activités exécutées dans les pays en application de l'article 6 et en définissant les actions complémentaires à mener éventuellement aux échelons national, sous-régional et régional<sup>3</sup>.

2. À sa treizième session, la COP, par sa décision 9/CP.13, a adopté le programme de travail de New Delhi modifié présenté dans l'annexe de cette décision. Dans cette même décision, le secrétariat a été prié d'organiser des ateliers thématiques régionaux et sous-régionaux pour que soient mis en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques observées avant l'examen intermédiaire du programme de travail en 2010<sup>4</sup>. Le secrétariat a entamé ce processus en organisant en mai 2009 un atelier régional européen<sup>5</sup>, qui a été suivi d'un atelier régional pour l'Asie et le Pacifique en octobre 2009<sup>6</sup> et d'un atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en avril 2010<sup>7</sup>.

3. Par ailleurs, à sa trente-deuxième session, le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à fournir d'urgence des ressources financières pour l'organisation des ateliers thématiques régionaux prévus de longue date sur l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, conformément à la décision 9/CP.13<sup>8</sup>.

### B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI pourrait s'appuyer sur les informations contenues dans le présent rapport pour déterminer les questions à étudier plus avant et formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour activer la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié.

## II. Délibérations

5. L'atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique s'est tenu à Banjul (Gambie) du 13 au 16 septembre 2010. Il était organisé par le secrétariat en

<sup>1</sup> Décision 11/CP.8.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2007/34, par. 51 a).

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2007/34, par. 51 b).

<sup>4</sup> Décision 9/CP.13, annexe, par. 29 c).

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2010/2.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/3.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2010/9.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2010/10, par. 64.

coopération avec le Gouvernement gambien et avec un financement des Gouvernements de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suisse.

6. Ont pris part aux travaux 78 participants de 40 pays de toute l'Afrique, des représentants du Gouvernement belge, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), des experts d'organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants d'organisations de jeunes.

7. M. Pa Ousman Jarju, agent de contact pour la Convention en Gambie, a présidé les travaux. Ces derniers, pour lesquels ont été assurés des services d'interprétation en français et en anglais, ont duré trois jours et demi comportant la présentation de 34 exposés et un total de 10 séances, dont 3 séances de groupes de travail restreints.

8. L'atelier a débuté par des prières musulmanes et chrétiennes suivies d'un chant choral d'un groupe d'enfants appelant à des mesures urgentes face aux changements climatiques et au respect du bien-être des générations futures.

9. La séance plénière d'ouverture a eu lieu en présence de trois ministres, de trois secrétaires permanents, de trois représentants de missions diplomatiques et de journalistes de trois médias. Inaugurant la séance, M<sup>me</sup> Fatou Ndeye Gaye, agent de contact national pour les activités visées à l'article 6, a appelé l'attention sur la portée de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié et donné quelques exemples des mesures prises en Gambie en vue de l'application de l'article 6. Cette intervention a été suivie d'une déclaration de M. Pa Ousman Jarju, Président de l'atelier, qui a invité les participants à considérer la contribution de l'article 6 à la prise de conscience et à la compréhension des changements climatiques, ainsi que de paroles de bienvenue d'un représentant du secrétariat qui a relevé que cet atelier présentait un intérêt tout particulier dans la perspective de l'examen intermédiaire du programme de travail de New Delhi modifié. La séance d'ouverture s'est conclue sur une intervention de M. Jato Sillah, Ministre gambien des forêts et de l'environnement, qui, s'adressant à ses collègues ministres, aux invités et aux participants, a souligné l'appui apporté par la Gambie à l'application de l'article 6 et au programme de travail de New Delhi modifié dans le cadre des négociations menées au titre de la Convention. Après avoir évoqué l'importance que revêt l'article 6 de la Convention, notamment pour le continent africain, il a déclaré l'atelier régional officiellement ouvert.

10. Lors de la première séance, le secrétariat a exposé dans ses grandes lignes l'organisation des travaux et donné des informations de base sur l'article 6 et le programme de travail de New Delhi modifié. L'agent de contact pour l'application de l'article 6 en Gambie a ensuite détaillé les lacunes relevées dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié et recensées lors du premier atelier régional africain sur l'application de l'article 6, tenu à Banjul (Gambie) en janvier 2004.

11. La deuxième séance a été consacrée à une discussion de groupe sur les bonnes pratiques propres à faciliter la sensibilisation du public à la question des changements climatiques. Des études de cas ont été présentées par des représentants du Burkina Faso, de l'Égypte, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Zimbabwe.

12. À la troisième séance, les participants ont été répartis en 3 groupes, 1 francophone et 2 anglophones, et ont débattu du rôle que le travail en réseau et les outils d'échange d'informations pourraient jouer dans la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié. Un résumé des principaux points qui ont été examinés figure au chapitre IV ci-dessous. À la fin de la première journée, les participants aux trois groupes de travail ont rendu compte en séance plénière des résultats de leurs travaux.

13. La deuxième journée a commencé par deux exposés sur les outils de mise en réseau et d'échange d'informations. Un représentant de l'UNITAR a présenté la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn), qui est coordonnée par l'UNITAR et à laquelle sont associés 22 organismes des Nations Unies avec pour objectif de renforcer les ressources humaines, les outils d'apprentissage et les compétences dans le domaine des changements climatiques. Le secrétariat a ensuite présenté le centre d'échange d'informations CC:iNet<sup>9</sup> qui a été conçu comme un centre d'échanges pour les sources d'information sur l'information, l'éducation et la formation du public en matière de changements climatiques. Cet exposé a été suivi d'une séance de formation sur la marche à suivre pour s'abonner à cet instrument et l'utiliser activement.

14. La quatrième séance a été consacrée à la présentation d'études de cas sur des activités d'éducation et de formation en Côte d'Ivoire, au Kenya et dans la République démocratique du Congo, puis à un exposé de l'UNITAR sur les projets exécutés pour aider des pays pilotes à adopter une approche stratégique de l'apprentissage et de la formation professionnelle dans le domaine des changements climatiques. Le British Council a présenté son initiative «Climate4Classrooms» dont le but est de mieux faire comprendre, à l'aide de matériels pédagogiques, les causes des changements climatiques et les moyens d'y faire face.

15. La cinquième séance a commencé par deux exposés, l'un du secrétariat sur l'action coordonnée menée par le système des Nations Unies pour améliorer les connaissances et l'engagement des enfants et des jeunes au sujet des changements climatiques et l'autre d'un représentant du collectif d'associations représentant la jeunesse (YOUNGO)<sup>10</sup> et d'un membre de l'Initiative de la jeunesse africaine sur les changements climatiques (AYICC) sur les mesures prises par les jeunes face aux changements climatiques et leur rôle dans l'application de l'article 6.

16. Ensuite a eu lieu une réunion parallèle organisée par l'AYICC et le collectif YOUNGO et animée par le coordonnateur national de l'organisation gambienne «Children for Children». Au cours de cette réunion, des exposés ont été présentés par Concern Universal, ONG internationale dont le siège est au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et qui est active dans huit pays d'Afrique subsaharienne, et par le président de l'atelier sur les négociations relatives aux changements climatiques et la position des pays et des grands groupes et blocs concernés. Un représentant du PNUE a mis l'accent sur le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile et les ONG dans le cadre des conférences internationales organisées au titre de la Convention et sur la position des pays africains au sein des négociations. À la fin de cette réunion parallèle, le British Council a présenté un film vidéo sur la participation des jeunes à la Conférence des Parties tenue à Copenhague en décembre 2009.

17. La sixième séance a été consacrée à des exposés sur la coopération internationale et régionale. Un représentant du PNUE a fait une présentation détaillée du projet CC DARE (Changements climatiques et développement – Moyens de s'adapter pour réduire la vulnérabilité) exécuté par le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ensuite, au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le secrétariat a présenté l'initiative pour l'éducation aux changements climatiques, dont le but est de mieux comprendre les

<sup>9</sup> Accessible à l'adresse [http://unfccc.int/cc\\_inet/items/3514.php](http://unfccc.int/cc_inet/items/3514.php).

<sup>10</sup> Ce collectif d'associations figure provisoirement sur la liste des groupes de Parties en attendant que son statut fasse l'objet d'une décision définitive du secrétariat avant la dix-septième session de la Conférence des Parties.

changements climatiques et d'apprendre à en atténuer les effets et à s'y adapter. L'exposé suivant, du British Council, a porté sur l'initiative africaine de recherche et de communication («Africa Talks Climate») dont le but est de veiller à ce que les mesures prises pour faire face aux changements climatiques reposent sur des informations appropriées. À la fin de la journée, le secrétariat a présenté le programme de bourses d'études mis en place au titre de la Convention pour offrir des possibilités de formation à de jeunes spécialistes originaires de pays en développement et en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement.

18. La troisième journée a débuté par la présentation d'une série d'études de cas sur la participation du public, la communication et l'accès à l'information dans le domaine des changements climatiques. Les résultats de ces études ont été présentés par des représentants du Botswana, de la Gambie, de la Guinée, du Lesotho, du Mali, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Swaziland et de la Zambie. Un représentant du secrétariat a fait une communication au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

19. Pour la septième et dernière séance de la troisième journée, les participants se sont scindés en petits groupes, un francophone et deux anglophones, pour se faire part de leurs expériences de la communication d'informations sur l'application de l'article 6 dans la région par le biais des communications nationales.

20. La quatrième journée a débuté par des discussions, au sein d'un groupe francophone et de deux groupes anglophones, sur les moyens de recenser les priorités, les bonnes pratiques, les lacunes potentielles et les obstacles concernant l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié en Afrique et les recommandations à formuler en vue de son examen intermédiaire. Les résultats de ces discussions ont été présentés en séance plénière et plusieurs recommandations, résumées au chapitre V ci-dessous, ont été faites sur les lacunes observées et les possibilités d'amélioration.

21. Les résultats d'une évaluation faite par les participants sur la facilité d'utilisation du CC:iNet et les étapes à prévoir pour son développement et sa mise en œuvre ont été présentés par un représentant du secrétariat. Un autre représentant du secrétariat a ensuite communiqué les résultats d'une enquête réalisée par les participants sur les priorités nationales et régionales concernant la mise en œuvre de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié.

22. L'atelier s'est conclu par l'adoption des recommandations dont a donné lecture M. Kebba Sonko, Secrétaire permanent par intérim du Ministère gambien des forêts et de l'environnement, et une allocution finale de M. Mustapha Darboe, Secrétaire permanent adjoint par intérim du Ministère gambien des forêts et de l'environnement.

23. On trouvera au chapitre III ci-dessous un résumé des exposés mentionnés au chapitre II. Les principaux résultats des discussions qui ont suivi sont présentés au chapitre IV. Tous les exposés sont accessibles sur le site Web de la Convention<sup>11</sup>.

### **III. Résumé des exposés**

#### **A. Sensibilisation du public à la question des changements climatiques**

24. Grâce au soutien actif d'institutions comme le Département central et la Commission nationale pour les changements climatiques, l'Égypte exécute de nombreuses initiatives aux fins de l'application de l'article 6. Un représentant de ce pays a présenté en

---

<sup>11</sup> Voir à l'adresse [http://unfccc.int/ccoperation\\_and\\_support/education\\_and\\_outreach/items/5645.php](http://unfccc.int/ccoperation_and_support/education_and_outreach/items/5645.php).

particulier les mesures qui ont été prises pour la sensibilisation du public, de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement à l'organisation de cours, pour les enseignants et les inspecteurs scolaires, sur les moyens de présenter la question des changements climatiques sous une forme simplifiée. Les enfants peuvent apprendre à se comporter en écocitoyens avec «Bezra World», jeu interactif en ligne, ou grâce au programme d'initiation aux questions d'environnement «Green Corner Libraries». La presse audiovisuelle, télévision et radio notamment, diffuse de nombreuses campagnes de sensibilisation. Par ailleurs, le Gouvernement égyptien coopère avec des organisations de la société civile tel le Centre Habi pour les droits environnementaux qui s'occupe de formation, de la diffusion de publications et de surveillance dans le domaine de l'écologie. De plus, le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUD ont apporté une contribution significative à la mise en place d'un centre d'échange d'informations entre spécialistes nationaux sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

25. Un représentant du Zimbabwe a fait état des mesures prises par le Gouvernement zimbabwéen pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 6 et évoqué en particulier l'organisation d'ateliers de sensibilisation à la question des changements climatiques au sein de groupes cibles, parmi lesquels les exploitants agricoles et les populations autochtones, les autorités locales et les parlementaires, le secteur privé et les médias. Lors de la préparation de la première communication nationale, le manque de moyens financiers est apparu comme un obstacle à la mise en œuvre de projets destinés à faire face aux changements climatiques, y compris à sensibiliser et à éduquer le public, notamment par la révision systématique des programmes d'enseignement. Par ailleurs, une table ronde organisée en 2009 pour sensibiliser la population à la question des changements climatiques et aux négociations dans ce domaine a fait apparaître entre autres les besoins suivants: mieux sensibiliser les législateurs, renforcer les arrangements institutionnels; coopérer avec les organisations de la société civile; et élaborer et diffuser, y compris via Internet, des matériels pédagogiques sur la question des changements climatiques.

26. Comme l'a fait observer un représentant de la Sierra Leone, les campagnes de sensibilisation revêtent une importance toute particulière dans les pays qui sont vulnérables à la désertification et ont besoin d'accroître leurs capacités d'adaptation.

27. Le représentant du Nigéria a fait observer que ce sont les femmes et les enfants qui sont le plus touchés par les changements climatiques. Afin de mieux sensibiliser et informer sur l'adaptation aux effets des changements climatiques, le Ministère nigérian de l'environnement a organisé, en collaboration avec le Women Environmental Programme et avec le soutien du PNUD, un atelier technique sur la problématique hommes-femmes et les changements climatiques. Cet atelier a été l'occasion de fructueux échanges de vues et d'informations et a permis de dégager les contours d'une stratégie visant à intégrer les questions de parité dans les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. Il a notamment été jugé nécessaire de faire une plus grande place à la problématique hommes-femmes dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de renforcer les institutions susceptibles de faciliter une planification nationale stratégique sur les questions de parité.

## **B. Centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) et plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn)**

28. Un représentant de l'UNITAR a évoqué la mise au point de UN CC:Learn, dont les objectifs sont d'offrir un guichet unique pour accéder aux matériels de formation traitant des changements climatiques et les échanger, d'encourager l'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», d'appuyer les processus nationaux visant à

intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques par une coopération au sein du système des Nations Unies et de faciliter le partage des connaissances sur la conception, l'exécution et l'évaluation des activités de formation des organismes des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques. Les principaux secteurs d'activité couverts par UN CC:Learn sont notamment:

a) La gestion et la mise en réseau des connaissances, comprenant l'établissement d'un inventaire consultable des ressources des Nations Unies en matière d'apprentissage et de formation, la collecte d'informations sur les activités de formation encouragées par les Nations Unies dans le domaine des changements climatiques et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de formation;

b) L'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», composé des principaux matériels d'apprentissage et kits pédagogiques thématiques des Nations Unies;

c) L'exécution de projets pilotes nationaux visant à intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques.

29. Un représentant du secrétariat a présenté CC:iNet. Cette plate-forme Internet mise en place dans le cadre du Programme de travail de New Delhi a été conçue comme un centre d'échange d'informations concernant les sources d'information sur l'éducation, la formation et l'information du public dans le domaine des changements climatiques. Son objectif est d'aider les gouvernements, les organisations et les particuliers à accéder rapidement et facilement à des idées, des stratégies, des contacts et une base de référence à des experts et à des documents susceptibles d'être utilisés pour motiver le public et lui donner les moyens d'agir efficacement face aux changements climatiques. Elle comporte plusieurs bases de données textuelles et relationnelles indexées, des fonctions de recherche et des liens vers les partenaires concernés, y compris les Parties, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les ONG dont les activités ont trait à l'application de l'article 6.

30. L'exposé sur CC:iNet a mis en lumière la mise en œuvre en deux temps, les caractéristiques et la fonctionnalité actuelles du système et les améliorations qu'il est prévu de lui apporter avant la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto<sup>12</sup> afin de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs actuels et d'atteindre un plus large public. Ces améliorations concerneront la fonctionnalité du système, la qualité et le type des informations, dont leur accessibilité en anglais et en français, ainsi que la présentation et l'organisation des matériels. L'exposé s'est achevé par une brève introduction au mode d'abonnement en ligne<sup>13</sup> et par une démonstration expliquant comment un abonné peut ajouter et/ou trouver de l'information<sup>14</sup>.

## C. Éducation et formation

31. Un représentant du Kenya a fait état du programme national d'éducation et de sensibilisation à l'écologie mis sur pied par le Ministère kenyan de l'environnement et des ressources minérales pour informer, éduquer et mobiliser différentes parties prenantes dans

<sup>12</sup> Voir FCCC/SBI/2007/26.

<sup>13</sup> Voir *Contributing to CC:iNet – A quick-start guide*. Accessible à l'adresse [http://unfccc.int/cc\\_inet/information\\_pool/simple\\_search/items/3522.php?displayPool=874](http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=874).

<sup>14</sup> Voir *CC:iNet Video Présentation – Registration and Submitting Content*. Accessible à l'adresse [http://unfccc.int/cc\\_inet/information\\_pool/simple\\_search/items/3522.php?displayPool=1384](http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=1384).

les domaines des changements climatiques et du développement durable. Les partenaires concernés sont les établissements scolaires, les universités, les organisations de la société civile et les médias. Dans les écoles, la participation des enseignants, des élèves et des parents a donné des résultats concrets, par exemple la plantation d'arbres et de pépinières, des projets de récupération de l'eau et la création d'écoclubs dans les écoles. Certaines de ces activités sont exécutées en partenariat avec des organisations communautaires pour impliquer plus étroitement les populations locales. Plusieurs types de supports publicitaires ont été utilisés, par exemple des tee-shirts, des casquettes, des calendriers, des brochures et des rubans verts, emblème de la protection de l'environnement. Le représentant du Kenya en a distribué des échantillons aux participants afin qu'ils puissent servir de modèles pour la production de matériels du même type. Parmi les enseignements à tirer de ce projet, le représentant du Kenya a mis en avant la participation des communautés locales, qui renforce le sentiment d'être partie prenante et d'être assuré du succès de l'exécution et de la coordination des activités.

32. Un représentant de la République démocratique du Congo a fait une déclaration sur le rôle essentiel que jouent l'éducation et les médias, à l'échelle internationale, dans l'adoption de comportements «écocitoyens». Il a noté en particulier que les politiques de sensibilisation mises en place à la suite des catastrophes naturelles qui ont récemment frappé des pays développés et des pays en développement pouvaient être un puissant moyen de faire face aux changements climatiques, surtout si elles vont de pair avec une plus large participation des médias et des activités d'information dans les écoles. Il a ajouté que la République démocratique du Congo était prête à accueillir des initiatives en faveur de l'environnement en Afrique et au-delà.

33. Un représentant de la Côte d'Ivoire a présenté les résultats d'un atelier organisé à l'intention de 100 magistrats et de 50 juristes (juristes confirmés et étudiants) sur le droit de l'environnement et plus particulièrement la Convention-cadre sur les changements climatiques. Au cours de cet atelier, qui était organisé avec le soutien du PNUD, le texte de la Convention a été distribué aux participants et analysé et les mécanismes de fonctionnement mis en place au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto ont été expliqués, de même que l'état actuel des négociations. Cet atelier a mis en lumière la nécessité de faire davantage de place à l'étude du droit de l'environnement.

34. Un représentant de l'UNITAR a précisé les caractéristiques de projets pilotes exécutés au niveau national dans le contexte de UN CC:Learn. Il s'agit d'aider des pays pilotes à élaborer une stratégie de développement des ressources humaines, des moyens d'apprentissage et des compétences dans le domaine des changements climatiques et, parallèlement, de favoriser des activités spécialement conçues pour améliorer les instruments d'apprentissage et de formation à court, à moyen et à long terme. Chaque projet comporte quatre étapes:

- a) Mise en route, sensibilisation et transfert de technologies;
- b) Élaboration d'une stratégie nationale de développement des ressources humaines, des outils d'apprentissage et des compétences pour faire face aux changements climatiques;
- c) Activités d'apprentissage;
- d) Évaluation des projets pilotes et examen des conclusions tirées.

35. Le budget de chacun de ces projets pilotes est de l'ordre de 200 000 à 250 000 dollars, dont 50 à 60 % sont accordés sous la forme de subventions aux pays partenaires pour aider à financer les activités exécutées au niveau local et le reste pour un soutien technique et méthodologique. Trois à quatre projets pilotes devraient être mis en route au début de 2011 sous réserve que soient mobilisées les ressources nécessaires.

36. Le British Council a présenté son initiative «Climate4Classrooms», dont le but est de fournir aux enseignants des matériels pédagogiques inédits à caractère scientifique sur les changements climatiques pour que puissent être surmontés les obstacles tant cognitifs que normatifs à la compréhension des changements climatiques. Les partenaires associés à cette initiative, actuellement menée à titre expérimental en Chine, en Indonésie, au Mexique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sont notamment la Royal Geographical Society, la Royal Meteorological Society, les ministères concernés de l'éducation et de l'environnement, des centres de formation pédagogique et des ONG actives dans les domaines de l'éducation et de l'environnement. L'Afrique est actuellement en dehors de cette initiative mais les matériels pédagogiques peuvent être aisément téléchargés depuis Internet et le British Council est à la recherche d'un pays pilote en Afrique.

#### **D. Renforcer la sensibilisation et la participation des enfants et des jeunes à la lutte contre les changements climatiques**

37. Un représentant du secrétariat a présenté l'Initiative des Nations Unies pour un cadre commun concernant les enfants, les jeunes et les changements climatiques lancée pour établir une concertation avec les mécanismes interinstitutions des Nations Unies existants et prévus et avec les organisations de jeunes. Son but est de faciliter la coordination et la mise en œuvre de projets destinés aux enfants et aux jeunes dans leurs pays respectifs et d'accroître la participation des enfants et des jeunes aux processus intergouvernementaux et aux activités connexes entreprises au sein du système des Nations Unies. Il a été fait état de certaines des activités organisées dans le cadre de la quinzième session de la COP, telle une enquête intergénérationnelle, des réunions avec de hauts fonctionnaires et le Livre d'engagement intergénérationnel dans lequel des représentants des Parties, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'ONG et du secteur privé ont exprimé leurs vues sur la façon d'améliorer la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques.

38. Le représentant du secrétariat a indiqué que deux publications avaient été établies dans le cadre de cette initiative. La première, *Growing Together in a Changing Climate*<sup>15</sup>, fait le point de tout un éventail d'activités allant d'initiatives mondiales de sensibilisation à la question des changements climatiques aux actions de plaidoyer exécutées dans le cadre des négociations engagées au titre de la Convention. La seconde, intitulée *Youth Participation in the UNFCCC Negotiation Process*<sup>16</sup>, vise à informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG et les jeunes qui participent aux sessions des organes de la Convention.

39. L'AYICC, actuellement en cours dans plus de 35 pays d'Afrique, vise à promouvoir l'information, l'éducation et la communication sur la question des changements climatiques chez les enfants et les jeunes. Un représentant du collectif d'associations représentant la jeunesse (YOUNGO), qui est également membre de l'AYICC, a décrit les projets exécutés au titre de cette initiative. En Gambie, l'AYICC a été associée à plusieurs manifestations, dont la semaine mondiale d'action contre les changements climatiques, prévue pour octobre 2010, et un forum consultatif national sur la participation des jeunes, prévu pour novembre 2010. Grâce à un vaste réseau qui s'appuie sur les médias sociaux, l'AYICC parvient à

<sup>15</sup> Accessible à l'adresse [http://unfccc.int/files/cc\\_inet/information\\_pool/application/pdf/growingtogether.pdf](http://unfccc.int/files/cc_inet/information_pool/application/pdf/growingtogether.pdf).

<sup>16</sup> Accessible à l'adresse [http://unfccc.int/files/cc\\_inet/information\\_pool/application/pdf/unfccc\\_youthparticipation.pdf](http://unfccc.int/files/cc_inet/information_pool/application/pdf/unfccc_youthparticipation.pdf).

toucher des populations importantes en Afrique. Toutefois, il faudrait que les gouvernements créent les conditions requises à une participation effective des jeunes aux échelons local, national, régional et international et que des jeunes soient associés aux délégations officielles présentes lors des réunions des organes de la Convention et à d'autres activités concernant les changements climatiques.

## **E. Coopération internationale et régionale**

40. Le PNUE et le PNUD exécutent en commun le programme CC DARE dont le but est de favoriser l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et les processus décisionnels dans 15 pays d'Afrique subsaharienne. Dans l'exposé qu'il a fait à ce sujet, un représentant du PNUE a mis l'accent sur les éléments éducation, formation et sensibilisation du public des activités exécutées au titre de ce programme. Il a également souligné qu'il était important de prévoir à l'échelon national une stratégie de communication intégrée sur les changements climatiques, d'associer les ministères de l'éducation et de l'information/communication aux activités relevant de l'article 6, et de faciliter et encourager la mise en place de partenariats avec les organisations de la société civile et les médias plutôt que de promouvoir des initiatives isolées.

41. Au nom de l'UNESCO, un représentant du secrétariat a présenté l'Initiative de changement climatique de l'UNESCO, qui concerne plus particulièrement les aspects scientifiques, culturels et éthiques de la sensibilisation aux changements climatiques. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable, l'UNESCO montre la voie à suivre en matière d'éducation aux changements climatiques. Son initiative, qui repose sur des programmes officiels et informels, vise à aider les jeunes à comprendre les effets des changements climatiques et à y faire face et à favoriser les changements d'attitudes et de comportements qui s'imposent pour s'engager sur la voie d'un développement plus durable.

42. Un représentant du British Council basé au Nigéria a présenté l'initiative de recherche et de communication «Africa Talks Climate», dont le principe est que ce sont les populations les plus affectées qui demandent à être les mieux informées pour comprendre les changements climatiques auxquels elles sont soumises et y faire face. Après des recherches à grande échelle conduites dans 10 pays d'Afrique subsaharienne sur la façon dont sont perçus les changements climatiques, plusieurs projets distincts ont été mis en place avec la participation de responsables religieux et de jeunes.

43. Un représentant du secrétariat a présenté le Programme de bourses d'études de la Convention, grâce auquel des fonctionnaires en milieu de carrière peuvent entreprendre des projets de recherche au sein du secrétariat de la Convention et contribuer ainsi au renforcement des capacités requises pour faire face aux changements climatiques dans les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires en développement et les PMA.

## **F. Participation du public, communication et accès à l'information sur les changements climatiques**

44. Un représentant de la République-Unie de Tanzanie a présenté les nombreuses initiatives exécutées avec succès dans son pays en application de l'article 6. La participation du public a en particulier été renforcée grâce à la mise en place de conditions favorables résultant de l'adoption de cadres institutionnels et juridiques. Désormais, le public participe directement à la mise en œuvre de programmes d'atténuation des

changements climatiques ou à des évaluations des effets de ces changements au niveau local. En matière de communication et d'accès à l'information, la République-Unie de Tanzanie dispose d'un réseau bien organisé qui permet l'échange d'informations entre les partenaires concernés, publics et privés. Le bureau de la vice-présidence a notamment créé une unité de relations publiques et d'information chargée d'informer le public sur les questions liées à l'environnement en collaboration avec les médias publics et privés.

45. Un représentant de la Guinée a fait un exposé sur les activités exécutées par différents groupes, à savoir les décideurs, les autorités locales, les femmes et les enfants, aux échelons national et local pour favoriser la communication et l'accès à l'information. Ces activités de communication s'appuient sur les médias (télévision et radio), des manifestations culturelles (théâtre et musique) et des actions de responsables religieux.

46. Un représentant de la Gambie a fait observer que les collectivités locales et les principaux partenaires avaient activement participé à la collecte des données nécessaires à l'établissement de la première et de la deuxième communication nationale. Les chapitres concernant l'article 6 occupent une place particulièrement importante dans ces deux communications nationales établies aussi à l'aide de données recueillies au moyen de consultations et de questionnaires. Une version simplifiée de la première communication nationale a été rendue publique pour que les groupes vulnérables puissent être sensibilisés à la question des changements climatiques.

47. Un représentant de la Zambie a expliqué que dans son pays, les journalistes avaient été formés aux moyens d'informer sur les changements climatiques dans le cadre d'une stratégie nationale de communication et de sensibilisation. Le but de cette formation, dont ont bénéficié 54 journalistes appartenant à différents médias, était de donner aux médias les moyens de rendre compte de l'évolution du climat avec exactitude, efficacité et en temps opportun et, ainsi, de mieux sensibiliser le public aux défis à relever pour parvenir à un développement durable. La bureaucratie a été citée comme un obstacle par les journalistes, en particulier dans leurs relations avec les technocrates/chercheurs.

48. Un représentant du Mali a décrit dans ses grandes lignes le projet exécuté dans son pays pour promouvoir le renforcement des capacités sur la base des principes énoncés à l'article 6. Le but de ce projet est de renforcer l'éducation, la formation et la sensibilisation à la question des changements climatiques au sein de plusieurs groupes, notamment les enseignants, les étudiants, les communautés rurales, les ONG, les autorités locales et les parlementaires. Les obstacles rencontrés, par exemple l'absence de matériels pédagogiques faciles à utiliser et disponibles dans les langues locales, ont été surmontés. Par ailleurs, ce projet a contribué à mieux faire comprendre les techniques d'adaptation et à sensibiliser à l'importance des savoirs traditionnels et à la nécessité d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans de développement locaux.

49. Un représentant du Swaziland a présenté la stratégie mise en œuvre dans son pays avec la participation de tous les partenaires concernés. Elle prévoit entre autres des campagnes de sensibilisation exécutées dans les différentes circonscriptions par des équipes spéciales, le but étant de toucher les groupes cibles par différents moyens, par exemple des représentations théâtrales sur les effets des changements climatiques dans la langue locale. Le représentant du Swaziland a mentionné d'autres initiatives dont un dialogue national de deux jours à l'occasion duquel toutes les parties prenantes, dont des représentants d'associations de jeunes, d'ONG et d'organismes associatifs, ont échangé leurs vues sur les moyens de faire face aux changements climatiques. Par ailleurs, les débats organisés dans les écoles sur la question des changements climatiques déboucheront sur un sommet des associations de jeunes réunies pour débattre des problèmes liés aux changements climatiques.

50. Un représentant du Lesotho a exposé les mesures prises dans son pays pour informer différents groupes, dont les fonctionnaires, les ONG, les étudiants, les organisations à caractère religieux, les responsables locaux et les médias, pour inciter la population à jouer un rôle actif dans la riposte aux changements climatiques. Dans le même but, les services météorologiques mettent à la disposition du public des informations sur les changements climatiques. Parmi les difficultés rencontrées, le manque de compétences et de moyens financiers, des arrangements institutionnels inadéquats et un engagement insuffisant de la part du secteur privé ont été cités.

51. Un représentant du Botswana a souligné que les réseaux d'observation et de recherche, les ONG et les médias jouaient un rôle décisif dans la diffusion d'informations sur les changements climatiques. Des ateliers ont été organisés pour familiariser les participants (autorités locales et de district, enseignants et journalistes) avec ces questions. Des émissions diffusées à la radio, qui est le média le mieux à même de toucher la majorité de la population, se sont révélées en particulier très efficaces auprès du public qui a activement participé à des émissions avec appel d'auditeurs et a pu s'entretenir avec des experts et des représentants d'ONG spécialisés dans les changements climatiques.

52. Au nom de la CEE, un représentant du secrétariat a présenté la Convention d'Aarhus relative à l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette convention, qui est centrée sur les interactions entre la population et les pouvoirs publics, accorde des droits en matière d'accès à l'information, de participation du public aux processus décisionnels gouvernementaux et d'accès à la justice sur des questions intéressant l'environnement local, national et transfrontière. Elle est en cours de ratification par les pays européens mais elle peut être ratifiée par n'importe lequel des États Membres des Nations Unies. Elle constitue un modèle pour d'autres régions soucieuses de garantir une application plus efficace de l'article 6, notamment au sujet de l'accès à l'information et de la participation du public.

53. Un représentant du Rwanda a présenté un projet qui associe la lutte contre la pauvreté, la diffusion d'informations et la protection de l'environnement. Le Gouvernement rwandais est résolu à relever le défi des changements climatiques par différents moyens, par exemple la désignation d'agents de liaison pour la gestion de l'environnement et des changements climatiques dans différents ministères de manière à garantir une approche structurée de la planification politique et stratégique, une meilleure information du public par la traduction de matériels pédagogiques dans la langue locale et la diffusion, par les médias, des bonnes pratiques en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

54. Un représentant du secrétariat a présenté les résultats d'une brève évaluation, par les participants à l'atelier, de la facilité d'utilisation de CC:iNet et des suggestions en vue de son amélioration. Les participants ont indiqué qu'ils avaient utilisé le site Web de la Convention et des références documentaires comme principal point d'accès à CC:iNet mais 75 % d'entre eux en ignoraient l'existence avant l'enquête. Au total, 57 % des participants qui consultaient CC:iNet l'utilisaient généralement une ou deux fois par semaine. Un seul était abonné et 64 % ne savaient pas qu'il était possible de s'abonner. L'utilité et la convivialité de CC:iNet ont été notées comme bonnes (33 %) et excellentes (50 %) cependant que la qualité de l'information a été jugée bonne (60 %) à excellente (30 %). La majorité des participants (93 %) est convenue qu'une formation à l'utilisation de CC:iNet serait des plus utiles. Plusieurs suggestions ont été faites pour améliorer CC:iNet, notamment:

a) Confier à l'agent de contact désigné pour les activités visées à l'article 6 le soin de promouvoir l'utilisation de CC:iNet;

- b) Étoffer le contenu de cette plate-forme en y ajoutant des informations sur les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
- c) Faire traduire ce contenu en différentes langues;
- d) Faire en sorte que les informations puissent être communiquées par d'autres moyens (courrier électronique et poste) pour ceux qui n'ont accès à Internet que de façon intermittente;
- e) Envisager de faire de cette plate-forme un instrument de notification;
- f) Y inclure davantage d'informations détaillées sur toutes les questions relatives à l'article 6;
- g) Y inclure les résultats d'ateliers.

55. Un représentant du secrétariat a présenté les résultats d'une enquête réalisée auprès des participants sur l'état de la mise en œuvre, en Afrique, de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié. Le profil des participants était le suivant: 48 % étaient chargés de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de programmes nationaux se rapportant à l'article 6; 36 % participaient à des activités relevant de l'article 6; et 16 % souhaitaient en savoir plus sur les activités visées à l'article 6.

56. D'une manière générale, d'après les participants, les trois aspects les plus importants à prendre en considération en vue de l'application de l'article 6 sont l'éducation, la sensibilisation et la communication, et la participation du public.

57. En ce qui concerne l'éducation, il a été relevé que la plupart des programmes d'études qui traitent de questions environnementales sont conçus principalement pour l'enseignement primaire et universitaire. Les participants ont indiqué que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités éducatives étaient notamment le manque de moyens financiers et de matériels pédagogiques ainsi que de compétences et d'effectifs.

58. Les principaux obstacles à la mise en place d'activités de formation sont entre autres l'insuffisance des financements et le manque d'expertise. Les participants ont jugé que des ateliers de formation à l'échelon local, national et international, des programmes de formation de formateurs et une démarche systématique d'apprentissage «par la pratique» étaient les moyens les plus appropriés pour répondre aux priorités en matière de formation.

59. S'agissant de la sensibilisation du public et de l'accès à l'information, les participants ont indiqué que de 40 à 50 % des citoyens dans leurs pays respectifs avaient connaissance des problèmes liés aux changements climatiques. La plupart des activités de sensibilisation sont menées par les gouvernements, des ONG et la presse. Les principaux publics cibles pour les Parties sont notamment les décideurs, le grand public, la presse, les ONG, les enfants et les jeunes et les milieux universitaires. Les messages clefs utilisés par les Parties pour faire prendre conscience des problèmes liés aux changements climatiques sont, d'une part, que des changements climatiques sont en cours et constituent de réelles menaces et, d'autre part, qu'il existe des mesures bien précises que les citoyens peuvent prendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et réduire les émissions. Les participants à l'enquête ont indiqué qu'ils recouraient principalement à la télévision, à la radio, à des campagnes de sensibilisation et à la presse pour diffuser des informations, Internet étant le canal le moins utilisé. Ils ont estimé que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation étaient notamment le manque de moyens financiers, le manque de compétences et un appui politique ou institutionnel inadéquat. Pour intensifier leurs efforts dans ce domaine, ils recherchent principalement des moyens de former des personnels, des lignes directrices et de bonnes pratiques, l'aide des organisations internationales compétentes dans les domaines relevant de l'article 6, et l'accès aux techniques de l'information et de la communication.

60. D'après les participants, la population de leur pays a accès à des informations sur les questions liées aux changements climatiques. La plupart d'entre eux ont mentionné l'existence d'un point de contact national auquel il est possible de s'adresser pour se renseigner sur les changements climatiques. Par ailleurs, plus de 65 % de ces pays disposent d'un site Web officiel sur les changements climatiques.

61. Il a été noté que 62 % des pays de la région disposaient d'un mécanisme chargé de promouvoir la participation du public aux processus de prise de décisions concernant les changements climatiques. Les participants ont indiqué que pour faciliter l'accès à l'information sur les changements climatiques, il faudrait pouvoir compter sur un soutien financier accru, améliorer les réseaux d'échange d'informations et les mécanismes de consultation du public et faire traduire les documents voulus dans les langues locales.

62. Au sujet de la coopération internationale, la plupart des participants ont reconnu qu'une aide financière avait été apportée pour l'établissement des communications nationales et 45 % des pays ont indiqué avoir bénéficié d'une aide pour l'exécution d'activités en rapport avec l'article 6.

63. Dans leurs réponses au questionnaire utilisé pour l'enquête, les participants à l'atelier ont précisé les questions qui devraient être prises en compte pour améliorer l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié. Ils ont notamment préconisé l'établissement de liens avec les principaux programmes exécutés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto (adaptation, mécanisme pour un développement propre, renforcement des capacités et développement et transfert de technologies par exemple), un mécanisme de financement spécialement conçu pour permettre l'exécution des activités visées à l'article 6, la mise au point d'indicateurs mesurables de la mise en œuvre et une combinaison équilibrée d'approches nationales et régionales.

## **IV. Principaux résultats des débats**

### **A. Communications, travail en réseau et échange d'informations**

64. Avant l'atelier, la plupart des participants ignoraient l'existence de CC:iNet mais, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 30 ci-dessus, ils ont pu commencer à se familiariser avec ce système. Pour mieux le maîtriser cependant, ils ont demandé au secrétariat d'en présenter la version complète aux Groupes des États africains et des PMA lors des réunions de coordination tenues dans le cadre de la seizième session de la COP. Parmi les obstacles qui entravent la communication, le travail en réseau et l'échange d'informations sur les changements climatiques, les participants ont notamment relevé le manque de ressources humaines et financières et un important travail de désinformation sur la question des changements climatiques ainsi que le manque de matériels pédagogiques dans les langues locales. Ils ont dégagé des besoins communs qui, dans des cas précis, pourraient être satisfaits avec des ressources ou un soutien financier adéquats, par exemple:

- a) Promouvoir l'échange de données d'expérience et des résultats de recherches et élaborer des programmes novateurs d'adaptation et d'atténuation;
- b) Assurer la diffusion d'informations régionales sur les questions liées à l'environnement et au développement durable en organisant des réunions annuelles de représentants des Parties à la Convention;
- c) Évaluer l'état des relations entre les pouvoirs publics et les médias;
- d) Sensibiliser les décideurs aux problèmes liés aux changements climatiques et améliorer la communication entre les décideurs et les experts;

- e) Faire traduire les documents concernant les changements climatiques dans les principales langues locales;
- f) Encourager la production, en association avec le secteur privé, de films vidéo, d'émissions radiodiffusées, de thèmes sonores, de pièces de théâtre, de publicités et d'articles de presse sur les changements climatiques;
- g) Promouvoir des activités de formation à l'intention des médias et leur fournir des incitations pour favoriser la production de messages efficaces sur les changements climatiques.

## **B. Informations données dans les communications nationales sur les mesures prises en application de l'article 6**

65. Les participants ont noté que pour mieux rendre compte des mesures prises en application de l'article 6 dans les communications nationales, il serait utile d'avoir une approche stratégique des politiques relatives aux changements climatiques, et en particulier d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans nationaux de développement. Il serait ainsi possible de recenser les problèmes d'ordre général et technique et les difficultés auxquelles se heurtent les Parties non visées à l'annexe I lorsqu'elles établissent leurs communications nationales et évaluent leurs besoins.

66. Au sujet des activités visées à l'article 6 dont il est rendu compte dans les communications nationales qui ont déjà été soumises, les participants ont noté que les informations fournies dépendaient essentiellement du degré de mise en œuvre de l'article 6, qui pourrait être amélioré moyennant un certain nombre de mesures précises, par exemple:

- a) Procéder à une évaluation structurée du degré de sensibilisation aux problèmes liés aux changements climatiques et intensifier ainsi les campagnes d'information. Pour cela, il suffirait par exemple de diffuser, y compris au niveau de la population, les résultats des communications nationales qui ont déjà été soumises et de faire des enquêtes à intervalles réguliers;

- b) Améliorer la communication sur les changements climatiques par la mise en œuvre de stratégies coordonnées reposant sur l'intervention de groupes importants comme les médias, les organisations à caractère religieux, les ONG et l'industrie du spectacle (cinéma, théâtre et musique). Les publics pris pour cibles seraient entre autres les décideurs, les milieux universitaires, les enfants et les jeunes, les femmes, les collectivités locales, les exploitants agricoles, les tradipraticiens, etc. Dans ce contexte, il est essentiel que les informations ainsi communiquées le soient dans les langues locales;

- c) Améliorer le travail en réseau et les interactions entre les décideurs, les experts et le grand public afin que ce dernier soit plus étroitement associé à l'élaboration des plans destinés à faire face aux changements climatiques. De cette manière, le public aurait aussi une perception plus aiguë de son rôle et de ses responsabilités;

- d) Veiller à ce que des activités d'éducation à l'écologie et en particulier aux changements climatiques soient systématiquement intégrées aux programmes d'enseignement scolaire. À cet égard, les pays d'Afrique appliquent des politiques différentes. Certains ont déjà inclus la question des changements climatiques dans des programmes d'enseignement supérieur sanctionnés par des masters et des doctorats. Grâce aux efforts d'ONG, d'organisations communautaires et d'organisations de la société civile, plusieurs initiatives ont déjà été prises en matière d'éducation informelle mais des améliorations restent nécessaires sur le plan de l'exécution, qu'il s'agisse des bourses d'études accordées à des étudiants et à des chercheurs, des modules de formation de formateurs ou des matériels pédagogiques;

e) Promouvoir encore la formation par le biais des établissements publics, des universités, des institutions internationales d'aide bilatérale et multilatérale, des ONG et du secteur privé. À cet égard, il faudrait veiller à abolir les obstacles d'ordre culturel et linguistique par la préparation de programmes et de matériels pédagogiques appropriés.

## V. Questions à examiner plus avant

67. Les participants sont convenus d'un certain nombre de recommandations que le SBI pourrait prendre en considération, soit, entre autres:

a) Intégrer, dans toute la mesure possible, la question des changements climatiques dans les politiques et plans nationaux de développement correspondant aux différents secteurs de l'économie. On aurait ainsi l'assurance que les problèmes liés aux changements climatiques sont pris en compte dans tous les projets et programmes pertinents et en particulier aux niveaux de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public;

b) Mobiliser le soutien des pouvoirs publics au plus haut niveau pour l'exécution des activités ayant trait à l'article 6;

c) Encourager toutes les Parties qui n'ont pas encore désigné de points de contact nationaux pour les activités visées à l'article 6 à le faire et à en informer le secrétariat de la Convention;

d) Exiger de toute organisation désireuse d'exécuter un projet en rapport avec l'article 6 qu'elle consulte un point de contact national pour la mise en œuvre de la Convention et un point de contact national pour les activités visées à l'article 6 pour veiller à la coordination des activités à l'échelon national et éviter des duplications d'activités et de ressources;

e) Accroître le montant des fonds alloués pour des activités liées à l'application de l'article 6 par différentes sources, dont le mécanisme de financement de la Convention, les organismes d'aide bilatérale et multilatérale, les États, les ONG et le secteur privé;

f) Réaliser des évaluations des besoins afin de déterminer les priorités nationales relatives à l'application de l'article 6;

g) Élaborer des méthodologies uniformes pour l'application de tous les éléments de l'article 6;

h) Créer des mécanismes participatifs pour la surveillance et l'évaluation des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public de manière à mesurer les résultats obtenus, à déterminer les améliorations requises et à mieux planifier les activités futures;

i) Favoriser l'intégration de la question des changements climatiques dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire;

j) Favoriser des activités d'éducation officielles et informelles, en particulier à l'intention des jeunes, comme instrument de sensibilisation à la question des changements climatiques;

k) Promouvoir des activités d'éducation à l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques au niveau des communautés locales et notamment chez les femmes;

- l) Élaborer des stratégies de communication à l'échelon national et les appliquer en coopération étroite avec les principaux partenaires concernés dont la société civile, les médias, le secteur privé, les femmes et les jeunes;
- m) Tirer plus efficacement parti de tous les médias et veiller à ce que les relations entre les pouvoirs publics et les journalistes soient transparentes et harmonieuses pour ce qui concerne la communication d'informations sur les changements climatiques;
- n) Solliciter et/ou promouvoir la coopération des responsables religieux, des organes traditionnels de communication et des créateurs, dont l'industrie du spectacle (musique, théâtre et cinéma) pour diffuser largement des messages sur les changements climatiques;
- o) Renforcer la participation des décideurs, parlementaires compris, des collectivités territoriales, des femmes et des jeunes à des campagnes ciblées de sensibilisation aux problèmes liés aux changements climatiques;
- p) Établir et diffuser des matériels pédagogiques sur la question des changements climatiques dans les principales langues locales et mettre des résumés, rédigés en termes faciles à comprendre, des communications nationales soumises aux organes de la Convention à la disposition des décideurs et du grand public;
- q) Accroître le nombre des documents officiels et autres sur la question en français et en arabe;
- r) Développer le contenu de CC:iNet en français et en arabe et en encourager l'utilisation dans la région;
- s) Solliciter le concours des partenaires concernés, dont les organisations de la société civile, les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé, pour des activités continues et à long terme de renforcement des capacités;
- t) Promouvoir la collaboration avec les organes régionaux compétents et les encourager à œuvrer pour l'application de l'article 6;
- u) Inviter le PNUD et le PNUE à élargir le projet CC DARE à de nouveaux pays d'Afrique.

---